

BARÈME HONORAIRES TRANSACTIONS A LA

CHARGE DE L'ACQUEREUR

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 40000€	3333,33€	4000€
De 40001€ à 80000€	5833,33€	7000€
De 80001€ à 120000€	7500€	9000€
De 120001€ à 160000€	10000€	12000€
De 160001€ à 200000€	11666,66€	14000€
De 200001€ à 240000€	14166,66€	17000€
De 240001€ à 300000€	16666,66€	20000€
De 300001€ à 360000€	19166,66€	23000€
De 360001€ à 420000€	21666,66€	26000€
420001€ et plus	5%	6%

BAREME HONORAIRES LOCATIONS A REGLER PAR

CHACUNE DES PARTIES

Les honoraires sont calculés à partir de la surface habitable du logement et varie selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué. Comportant la prestation de visite, de constitution dossier et de rédaction du bail, ils sont de :

12 € TTC par m² en zone très tendue : Zone A bis comprenant Paris ainsi que certaines communes limitrophes des départements du 78, 92, 93 et 94.

10 € TTC par m² en zone tendue : la zone géographique correspondant aux territoires des communes dont la liste est annexée au décret du 10 mai 2013 relatif au droit d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants (article 232 du CGI)

8 € TTC par m² en zone non tendue : le reste du territoire.

Prestation de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC par m² de surface habitable, quelle soit la zone concernée (sachant que ce montant s'ajoute aux autres prestations).

Taux de TVA : 20%